

Règlement de la « 12ème BLANCHEFORT NATURE » du 12 mai 2019

- ➔ La 12ème Blanchefort Nature est une course pédestre organisée par La Graule Nature en collaboration avec l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Lagraulière. Deux distances sont proposées : l'une de 9,5 km, l'autre de 16 km.
- ➔ La course de 9,5 km est ouverte aux coureurs (nés en 2003 ou avant, avec autorisation parentale pour les jeunes nés en 2002 ou en 2003).
- ➔ La course de 16 km est ouverte aux coureurs (nés en 2001 ou avant).
- ➔ **LE CERTIFICAT MEDICAL ET LA LICENCE SPORTIVE**

Rappel de la nouvelle réglementation FFA à partir du 1er novembre 2018 :

POUR POUVOIR PARTICIPER A UNE COURSE DE LA BLN2019, VOUS DEVREZ IMPERATIVEMENT FOURNIR :

- **Un CERTIFICAT MEDICAL d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de MOINS DE UN AN à la date de la compétition.** Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- **OU** une des licences ci- dessous

- ✓ **la LICENCE FFA** : plus précisément licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA.
- ✓ **une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**

VOICI QUELQUES EXEMPLES :

- **LICENCE FFA** : vous présentez votre licence ou sa copie au moment du retrait du dossard
- **LICENCE UFOLEP** : votre licence sera acceptée uniquement si il apparaît au dos « athlétisme en compétition » ou « course à pied en compétition »
- **LICENCE FFCO ou FFTRI ou FFPM** : vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition
- **LICENCE FOOTBALL, NATATION, RUGBY, VOLLEY, CYCLISME, JUDO ou tout autre sport** : vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition.

Le certificat médical est bien valable 3 ans MAIS PAS DANS LE CADRE DE L'INSCRIPTION A UNE MANIFESTATION SPORTIVE.

Votre certificat médical est valable 3 ans uniquement pour un renouvellement de licence.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- ➔ Les deux cents premiers inscrits auront un cadeau.
- ➔ Les trois premières femmes et les trois premiers hommes de chaque course, ainsi que le premier de chaque catégorie seront récompensés.
- ➔ Les carrefours seront sécurisés par des signaleurs agréés.
- ➔ Le parcours est fléché et chaque bifurcation dans la forêt sera gardée par un membre de l'équipe d'organisation (muni d'un gilet jaune).
- ➔ Sur les parties du parcours empruntant les voies publiques, le participant devra respecter le code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.
- ➔ L'assistance médicale sera assurée par les secouristes de la Croix Rouge Française.
- ➔ Le départ aura lieu à 10 h au niveau de la salle polyvalente de Lagraulière.
- ➔ L'arrivée aura lieu à partir de 10 h 40 au niveau de la salle polyvalente de Lagraulière.
- ➔ Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou à annuler l'épreuve en cas de force majeure.
- ➔ L'organisateur a souscrit une assurance propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance « responsabilité civile ».
- ➔ Les concurrents participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- ➔ Par respect de l'environnement et de cet espace naturel, il est strictement interdit d'abandonner quelques déchets que ce soit (papier, plastique, ...) sur le parcours sous peine de disqualification immédiate (course propre !).
- ➔ Tout abandon devra être signalé en remettant le dossard à une personne de l'organisation.
- ➔ Des chaussures adaptées (chaussures de trail) à ce genre d'épreuve sont obligatoires afin de faciliter certains passages qui peuvent s'avérer délicats voire techniques.
- ➔ La queue de la course sera encadrée par un quad ou une moto cross. En dehors des véhicules de l'organisation, aucun autre véhicule ne sera autorisé à circuler sur le parcours.
- ➔ L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelques motifs que ce soit.
- ➔ Le prix de l'engagement est fixé à 14 € sur place. Chaque coureur se verra confier une puce électronique qui lui sera facturée 10 € en cas de perte.
- ➔ **Toute inscription à la compétition implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.**